

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



## **RAPPORTS DE CANADA HOUSE WELLNESS GROUP POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE EXERCICE FINANCIER 2021**

*Toronto – 29 décembre 2020 (CNW)* – Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour le trimestre et le semestre ayant pris fin le 31 octobre 2020. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens et se trouvent au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Faits saillants – finances :**

- La trésorerie était de 1 616 \$ au 31 octobre 2020, comparativement à 1 767 \$ au 30 avril 2020.
- Les revenus pour le trimestre et le semestre ayant pris fin le 31 octobre 2020 ont été de 2 263 \$ et de 4 790 \$, ce qui représente une augmentation de 972 \$ et de 2 209 \$ ou de 75 % et de 86 % comparativement aux montants de 1 291 \$ et de 2 581 \$ pour les mêmes périodes de l'exercice précédent.
- Les pertes et pertes globales pour le trimestre et le semestre ayant pris fin le 31 octobre 2020 ont été de 2 059 \$ et de 2 691 \$ comparativement à 1 717 \$ et à 3 439 \$ pour les mêmes périodes de l'exercice précédent.
- La trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation pour le semestre ayant pris fin le 31 octobre 2020 a été de 2 688 \$, comparativement à 2 810 \$ pour la même période de l'exercice précédent.

« Notre croissance diversifiée des revenus provenant des marchés du cannabis à des fins médicales et récréatives s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre. Nous recevons de nos patients médicaux une rétroaction positive sur les produits d'Abba, et leur approbation de notre menu est évidente au vu de la croissance des inscriptions de patients et des ventes à des fins médicales », explique Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Avec une croissance constante et stable des ventes à des

fins médicales, nous avons renouvelé nos efforts dans les marchés pour adultes au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et ailleurs. Après la fin du trimestre, nous avons réalisé un financement par emprunt non dilutif de 2 millions de dollars pour financer notre croissance récréative et notre fonds de roulement. »

### **Faits saillants – activités :**

- Le 24 décembre 2020, la Société a conclu un prêt à terme non dilutif de 2 000 \$ à un taux d'intérêt annuel de 10 % (le « **prêt** »). Le prêt est garanti par la propriété et les actifs de la filiale en propriété exclusive de la Société, IsoCanMed Inc. (« **ICM** »), à Louiseville (Québec), et est assujéti à des versements mensuels d'intérêt seulement d'environ 17 \$, le principal étant remboursable à la fin de l'année. Le prêt peut être prolongé d'une année supplémentaire, à la discrétion du prêteur, sur avis écrit de renouvellement de 30 jours par la Société. L'avis de renouvellement indiquera si la Société a l'intention de rembourser toute partie du prêt, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Des frais d'engagement, équivalant à 4 % du montant du prêt moins le montant remboursé, sont payables au moment du renouvellement. Le prêt servira à des fins générales de fonds de roulement et donnera à la Société la capacité financière de stimuler des initiatives commerciales au cours de la prochaine étape de la croissance en matière de produits à des fins récréatives.
- Le 26 octobre 2020, la Société a conclu une entente de distribution de produits du cannabis 2.0 avec Rubicon Organics Inc. (TSXV : ROMJ) (OTCQX : ROMJF) (« **Rubicon Organics** »). Aux termes de l'entente, la filiale en propriété exclusive de Canada House, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), distribuera la gamme de concentrés Rubicon Organics par l'entremise de ses canaux de distribution provinciaux établis.
- Le 7 octobre 2020, ICM a traité ses premiers bons de commande avec SQDC et la distribution en succursale des marques ICM Air<sup>MC</sup> et ICM Terre<sup>MC</sup> a commencé dans les 46 points de vente actuels de SQDC, en plus des ventes en ligne au [https : // www. sqdc.ca/fr-CA/](https://www.sqdc.ca/fr-CA/).
- Le 5 octobre 2020, la Société a lancé ses marques ICM Air<sup>MC</sup> et ICM Terre<sup>TM</sup> – une gamme complète de produits de cannabis à usage récréatif pour adultes par ICM, en collaboration avec Abba. Les produits ICM Air<sup>MC</sup> et ICM Terre<sup>MC</sup> sont emballés et distribués par Abba. Les produits québécois de cannabis séché sont cultivés par ICM.

### **À propos de la société Canada House**

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux

médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Pour plus d'information, contactez :**

**Steven Pearce, Vice-President, Legal**

Canada House Wellness Group

289-980-3584

[spearce@canadahouse.ca](mailto:spearce@canadahouse.ca)

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croît », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.